

DÉCISION

Objet : Reprise de concession de M. MARTIN Jordan.

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-21 à L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire, indiquant les matières et limites de ces délégations,

Vu la concession temporaire de terrain concession n°76, Case n°14, en date du 13 juin 2022, accordée à M. MARTIN Jordan, 9 rue Bel Air 81300 GRAULHET, au cimetière St Roch moyennant la somme de 332.00 euros pour une durée de 15 ans,

Vu la demande de M. MARTIN Jordan demeurant 3 Rue Serge CARRIER 81160 ARTHES, en date 05 Août 2025, sollicitant la mairie pour la reprise de ladite concession,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De reprendre la concession acquise par M. MARTIN Jordan, au cimetière St Roch, concession n°76 Case n°14, payée au prix initial de 332 euros, pour un montant de 261.82 euros, au prorata de la période d'occupation temporaire.

Article 2 : Les Services de la Commune, le Trésorier du Service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Déposée en Préfecture le : 18 NOV. 2025

Fait à Graulhet, le 13 novembre 2025

Notifiée le : 18 NOV. 2025

Le Maire, Blaise AZNAR



Graulhet, LA RÉUSSITE DANS LA PEAU

MAIRIE DE GRAULHET – REPUBLIQUE FRANCAISE – ARRONDISSEMENT DE CASTRES
BP 169 - 81304 GRAULHET - TEL : 05 63 42 85 50 - mairie@mairie-graulhet.fr - www.ville-graulhet.fr